

# TABLE DES MATIÈRES

## (*extrait*)

Chapitre I – Définition et enjeux des dessins et modèles

### Livre 1

#### LE DROIT FRANÇAIS DES DESSINS ET MODÈLES

TITRE I – L'ACQUISITION DES DROITS SUR UN DESSIN OU MODÈLE

SOUS-TITRE I – L'ACQUISITION DE LA PROTECTION PAR LA LÉGISLATION SUR LES DESSINS ET MODÈLES

- Chapitre I – Les sources du droit français des dessins et modèles
- Chapitre II – Les dessins et modèles exclus de la protection
- Chapitre III – Les conditions de protection des dessins et modèles
- Chapitre IV – Les effets de l'enregistrement
- Chapitre V – Durée des droits

SOUS-TITRE II – L'ACQUISITION DE LA PROTECTION PAR LA LÉGISLATION SUR LE DROIT D'AUTEUR (Livres I et III du Code de la propriété intellectuelle)

SOUS-TITRE III – L'ACQUISITION DE LA PROTECTION PAR LA LÉGISLATION SUR LE DROIT DES MARQUES

SOUS-TITRE IV – LA PROTECTION CUMULATIVE DES DESSINS ET MODÈLES

TITRE II – LES CONTRATS RELATIFS AUX DESSINS ET MODÈLES

- Chapitre I – Les contrats ayant pour objet la création de dessins ou modèles
- Chapitre II – Les contrats ayant pour objet l'exploitation de dessins ou modèles

TITRE III – LE CONTENTIEUX DES DESSINS ET MODÈLES

- Chapitre I – L'action en contrefaçon
- Chapitre II – L'action en concurrence déloyale

### Livre 2

#### LE DROIT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES

TITRE I – L'ARRANGEMENT DE LA HAYE CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

- Chapitre I – Présentation générale du système de La Haye
- Chapitre II – La titularité d'un enregistrement international
- Chapitre III – Détermination de l'acte applicable à l'égard d'un pays désigné
- Chapitre IV – Les trois types de demandes internationales
- Chapitre V – Déclarations des parties contractantes
- Chapitre VI – Le contenu d'une demande internationale
- Chapitre VII – L'examen de forme par le Bureau international de l'OMPI
- Chapitre VIII – La publication de l'enregistrement international
- Chapitre IX – L'examen de fond par l'office de chaque pays désigné
- Chapitre X – Les effets de l'enregistrement international
- Chapitre XI – Opérations diverses concernant l'enregistrement international
- Chapitre XII – Durée et renouvellement d'un enregistrement international

TITRE II – LA CONVENTION DE BERNE POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

- Chapitre I – Le domaine d'application de la Convention de Berne
- Chapitre II – La structure de la protection applicable aux dessins et modèles purement artistiques
- Chapitre III – La structure de la protection applicable aux dessins et modèles industriels

### Livre 3

#### LE DROIT COMMUNAUTAIRE DES DESSINS ET MODÈLES

TITRE I – LA TITULARITÉ DES DROITS SUR UN DESSIN OU MODÈLE COMMUNAUTAIRE

TITRE II – LES CONDITIONS DE PROTECTION DES DESSINS OU MODÈLES COMMUNAUTAIRES

- Chapitre I – Les dessins et modèles communautaires exclus de la protection
- Chapitre II – Les conditions de protection communes aux dessins ou modèles communautaires enregistrés et non enregistrés
- Chapitre III – L'exigence spécifique d'une divulgation pour l'octroi de la protection sur les dessins ou modèles communautaires non enregistrés
- Chapitre IV – L'exigence spécifique d'un enregistrement pour l'octroi de la protection sur les dessins ou modèles communautaires enregistrés

TITRE III – LA PROTECTION CONFÉRÉE AU TITULAIRE D'UN DESSIN OU MODÈLE COMMUNAUTAIRE

TITRE IV – LE CONTENTIEUX DES DESSINS OU MODÈLES COMMUNAUTAIRES

- Chapitre I – La demande en nullité d'un dessin ou modèle communautaire
- Chapitre II – L'action en contrefaçon ?

TITRE V – LES POINTS DE DIFFÉRENCES ENTRE LES DESSINS OU MODÈLES COMMUNAUTAIRES ENREGISTRÉS ET NON ENREGISTRÉS

### Livre 4

#### RÉCAPITULATIF (TRÈS) GÉNÉRAL

Index alphabétique

